

LISTE DES DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES 2015 REGLEES

Annexe I

COLLEGES	COMMUNES	DATE CA	N°DBM	OBJET	MOTIFS DESACCORD
J Giono	Marseille	03/11/2015	8	Déspecialisation de reliquats de crédits PAME à hauteur de 3 096,80 € pour projets EPS et pédagogiques	La réaffectation des reliquats des crédits PAME est refusé. Les crédits non utilisés sont déduits des subventions PAME à venir. Si les crédits ne sont pas utilisés, ils doivent être restitués au Département
F Villon	Marseille	09/11/2015	5	Prélèvement de 3 276,12 € sur le FDR dont 1 050 € pour le Service spécial Association sportive	Le prélèvement de 1 050 € sur le FDR pour le service spécial Association Sportive est refusé. Les statuts d'une A.S ne lui permettent pas d'être érigée en service spécial
Charles Rieu	Saint Martin de Crau	06/10/2015	5	Prélèvement de 30 000 € sur FDR * dont 24 960 € pour achat de casiers pour 1/2 pension	Le prélèvement est refusé, le Département prendra à sa charge l'achat des casiers
Pierre Matraja	Sausset les pins	03/12/2015	11	Prélèvement sur fonds de roulement de 9 500 € pour le service Administration et Logistique	1) DBM votée hors délai 2) Les crédits ouverts au service Administration et Logistique sont insuffisants pour prendre en charge la régularisation des factures de gaz 2015. Il en résulte que le prélèvement sur fonds de roulement passe de 9 500 € à 29 500 €
Simone de Beauvoir	Vitrolles	29/09/2015	5	Prélèvement de 55 000 € sur le FDR pour équiper 127 portes intérieures du collège de serrures électroniques	1) Prélèvement représentant 50% de la totalité du FDR. Cela priverait l'établissement des moyens financiers pour faire face à des aléas de gestion. 2) Cette dépense ne relève pas des compétences de l'établissement.

DR = Fonds de Roulement

LISTE DES BUDGETS 2016 REGLES

Annexe I

Commission permanente du 25 mars 2016 - Rapport n° 109

Certifié transmis à la Préfecture le 30 mars 2016

Collège	Ville	Date du CA	Motif du règlement
Les Bartavelles	Marseille	26/11/2015	La dotation de fonctionnement inscrite au budget est erronée
Les Caillols	Marseille	27/11/2015	1° La dotation d'équipement allouée par le Département ne peut pas financer les voyages scolaires 2° La création d'un service spécial pour suivre les opérations d'amortissement n'est pas appropriée.
André Chénier	Marseille	03/12/2015	La dotation de fonctionnement inscrite au budget n'a pas tenu compte de l'abattement de 15 400 €.
Fraissinet	Marseille	26/11/2015	1° La dotation de fonctionnement inscrite au budget est erronée 2° Une subvention complémentaire de 3 000 € a été inscrite mais n'a jamais fait l'objet d'une demande à la collectivité.
Pasteur	Marseille	26/11/2015	La dotation équipement 2016 est erronée. Il manque 1 000 € sur le montant de la dotation attribuée.
Arc de Meyran	Aix en Provence	30/11/2015	Le montant de la dotation de fonctionnement est erroné.
Rocher du Dragon	Aix en Provence	27/11/2015	Le montant de la dotation de fonctionnement est erroné.
Nathalie Sarraute	Aubagne	15/12/2015	1° La dotation de fonctionnement inscrite au budget est erronée. Il manque 100 € . 2° Le montant de la participation du Service d'hébergement pour les frais de fonctionnement du service général a été amputé de 1850 € pour être inscrit en recettes de la section d'équipement afin de financer l'achat de biens durables.
Marie Mauron	Cabriès	23/11/2015	La dotation d'équipement inscrite au budget 2016 est erronée.
Jean guéhenno	Lambesc	30/11/2015	Inscription d'une subvention complémentaire d'équipement erronée par rapport à la réalité.
Mont Sauvy	Orgon	24/11/2015	La dotation de fonctionnement 2016 n'a pas tenu compte de l'abattement de 3 300 €.
Jacques Prévert	Saint Victoret	03/12/2015	La dotation d'équipement 2016 n'a pas été inscrite au budget 2016.
Simond de Beauvoir	Vitrolles	26/11/2015	Les tarifs d'hébergement ne sont pas conformes à ceux votés par le Département dans sa délibération du 30/10/2015
Henri Fabre	Vitrolles	26/11/2015	Le budget 2016 n'a pas été voté par le conseil d'administration.